

PARTIE OFFICIELLE

- DECRETS ET ARRETES -

TEXTES PARTICULIERS

PREMIER MINISTRE

Acte en abrégé

NOMINATION

Arrêté n° 573 du 17 avril 2025.

M. **MAYIMA NKUIKIDI (Simon)** est nommé attaché au cabinet du Premier ministre, chef du Gouvernement, département assurances, sécurité sociale et couverture maladie universelle, en remplacement de M. **ELONGO (Duprat)**.

L'intéressé percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé.

MINISTERE DU COMMERCE, DES APPROVISIONNEMENTS ET DE LA CONSOMMATION

Actes en abrégé

NOMINATION

Décret n° 2025-44 du 27 février 2025.

M. **MAKOSSO-NGOU (Fabrice)** est nommé directeur des affaires juridiques à la direction de l'autorité nationale de la concurrence.

M. **MAKOSSO-NGOU (Fabrice)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **MAKOSSO-NGOU (Fabrice)**.

Décret n° 2025-45 du 27 février 2025.

Mme **MBONGO (Tania Florie)**, administrateur des SAF de 8° échelon, est nommée directrice des enquêtes à la direction de l'autorité nationale de la concurrence.

Mme **MBONGO (Tania Florie)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions de Mme **MBONGO (Tania Florie)**.

Décret n° 2025-46 du 27 février 2025.

M. **LOUEMBA-NZILA (Fally-Davy Innocent)** est nommé directeur des affaires administratives et financières à la direction de l'autorité nationale de la concurrence.

M. **LOUEMBA-NZILA (Fally-Davy Innocent)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **LOUEMBA-NZILA (Fally-Davy Innocent)**.

Décret n° 2025-47 du 27 février 2025.

M. **MACKITA BIVIHOUD (Noël Fiacre)**, administrateur des SAF, catégorie 1, échelle 1, est nommé directeur des affaires administratives et financières à la direction générale de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales.

M. **MACKITA BIVIHOUD (Noël Fiacre)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **MACKITA BIVIHOUD (Noël Fiacre)**.

Décret n° 2025-48 du 27 février 2025.

M. **OKANA (Schoel Nodin)**, attaché des SAF de 3° échelon, est nommé directeur départemental de la concurrence et de la répression des fraudes commerciales de Pointe-Noire.

M. **OKANA (Schoel Nodin)** percevra les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires et prend effet à compter de la date de prise de fonctions de M. **OKANA (Schoel Nodin)**.

MINISTERE DES INDUSTRIES MINIERES ET DE LA GEOLOGIE

AUTORISATION DE PROSPECTION

Arrêté n° 684 du 23 avril 2025 portant attribution à la société Eclair Mining Sarlu d'une autorisation de prospection pour l'or dite « *Semisseke-Nord* »

Le ministre d'Etat, ministre des industries minières et de la géologie,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 4-2005 du 11 avril 2005 portant code minier ;

Vu la loi n° 24-2010 du 30 décembre 2010 fixant les taux et les règles de perception des droits sur les titres miniers ;

Vu le décret n° 2007-274 du 21 mai 2007 fixant les conditions de prospection, de recherche et d'exploitation des substances minérales et celles d'exercice de la surveillance administrative ;

Vu le décret n° 2021-300 du 12 mai 2021 portant nomination du Premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2021-328 du 6 juillet 2021 relatif aux attributions du ministre des industries minières et de la géologie ;

Vu le décret n° 2022-114 du 22 mars 2022 portant organisation du ministère des industries minières et de la géologie ;

Vu le décret n° 2022-115 du 22 mars 2022 portant